RÉUNIONS DE CONCERTATION

Compte rendu

Atelier 1 et 2

Syndicat isérois des rivières Rhône aval

Protection du secteur Bérardier
Gestion des ruissellements et des inondations

Jardin

21 mai 2019
24 septembre 2019

SOMMAIRE

1. ZONE D'ÉTUDE 1
2. PRINCIPES DE CONCERTATION 2
3. MÉTHODOLOGIE DE LA CONCERTATION 2
5. BILAN DE L'ATELIER 1 3
5. BILAN DE L'ATELIER 2 10

PERSONNES PRÉSENTES

Atelier du 21 mai 2019 :

SIRRA: Gérard LAMBERT - Daniel VERDEIL – Clémentine DELAGE - Aline BRANCHARD

ELUS JARDIN : Thierry QUINTARD, Evelyne ZIBOURA, Yves GIROUD, Bernard ROQUEPLAN

RIVERAINS: Christiane BESSEAS, Jean-Louis et Ghislaine ZULIAN, Corinne FEUTRY, Didier LAROCHE, Eric L?, Frédéric MICHEL, Patrick TRELENIER, Robert BANNIER, Lise HERENGT, Marie-Thérese FONT, Bernard SEGUIN, Annick ANNUEL

Atelier du 24 septembre 2019 :

SIRRA : Patrick CURTAUD, Daniel VERDEIL, Clémentine DELAGE, Aline BRANCHARD

PROGEO : Renaud LUCAS, Pierre DONNADIEU

Commune Jardin : Thierry QUINTARD, Evelyne ZIBOURA, Yves GIROUD, Bernard ROQUEPLAN

Vienne Condrieu Agglomération : Claude BOUR, Mickaël PARIDIOT

Département Isère : Jean-Maxime ROME

Riverains : Christiane BESSEAS, Corinne FEUTRY, Frédéric MICHEL, Manuel DIAS, Christophe HERENGT, Christine LIVIO, Bernard SEGUIN, Robert BANNIER, Patrick TREINIER, Josiane MAISSE, François DEVERS, MOUNIER, Pierrette GAUDIN

1 ZONE D'ETUDE

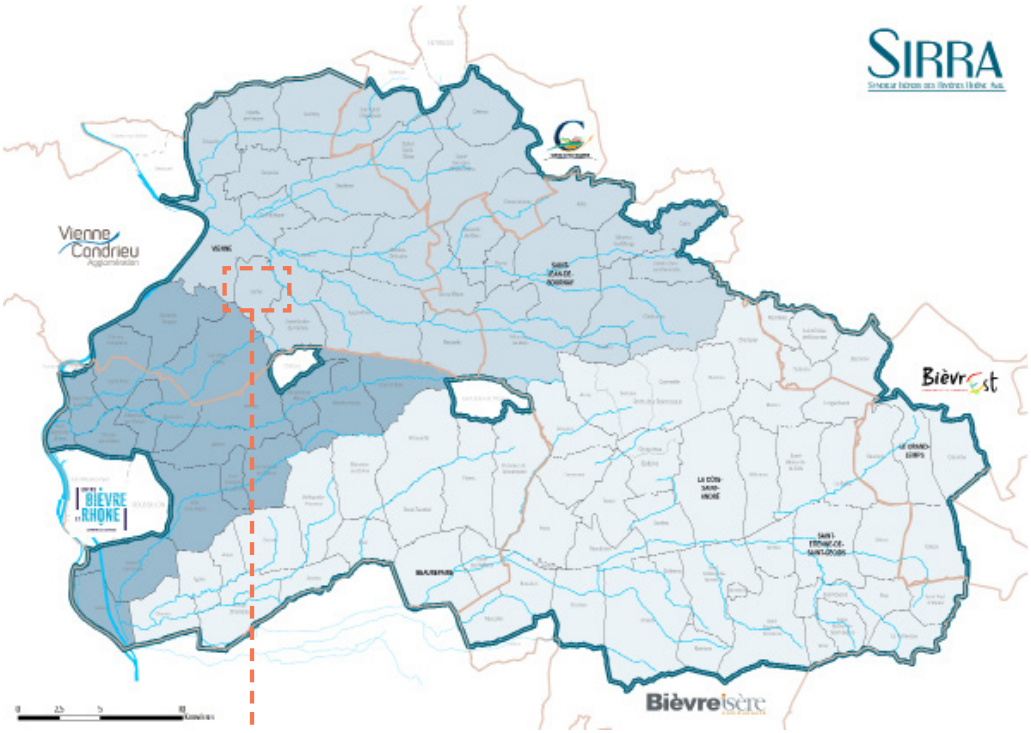

2 PRINCIPE DE LA CONCERTATION

La concertation se distingue de la consultation par le fait qu'elle n'est pas limitée à une simple demande d'avis. C'est un travail collaboratif qui implique la confrontation de points de vue, la définition d'objectifs partagés, l'apparition d'idées nouvelles, ... Contrairement à la co-décision, elle n'aboutit pas directement à la décision, mais elle vient la préparer.

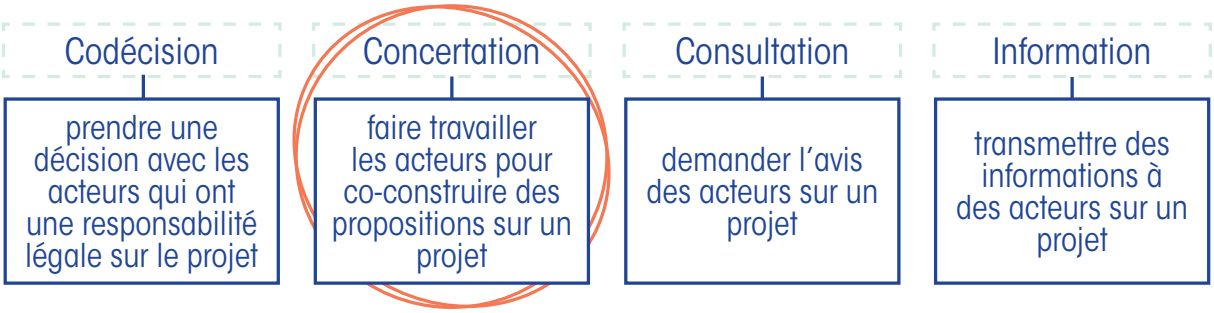

Le travail des participants aura un impact sur le processus décisionnel. Les modalités sont explicitées dans Le guide de participation.
La concertation a des objectifs précis (valider un Avant-Projet efficient et réalisable), mais elle doit rester ouverte à diverses propositions.
Les participants sont libres de s'engager selon leur propre volonté et en toute connaissance de cause.
Le processus de concertation est transparent vis-à-vis de la conduite du processus et de la place des participants dans celui-ci, des questionnements sur le projet et de la décision finale.

3 MÉTHODOLOGIE DE LA CONCERTATION

ORGANISATION DES RÉUNIONS

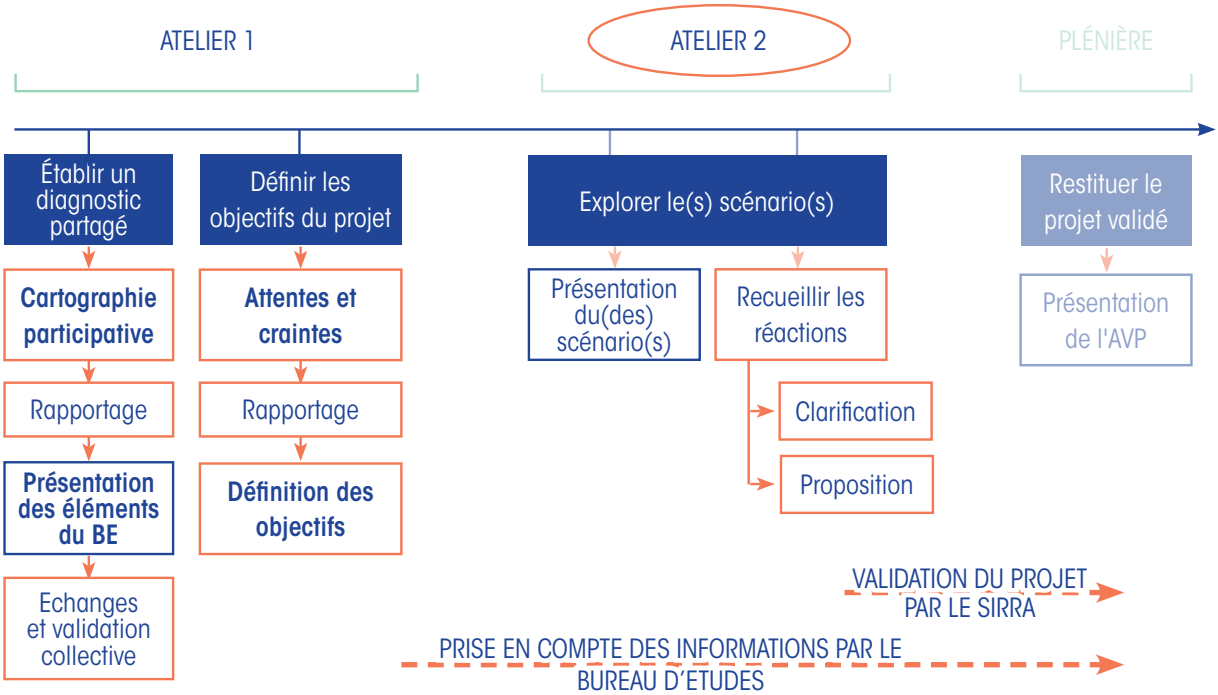

4 BILAN DE L'ATELIER 1

Cartographie participative

Les éléments de diagnostic sont retranscrits tels qu'ils ont été rédigés par les participants

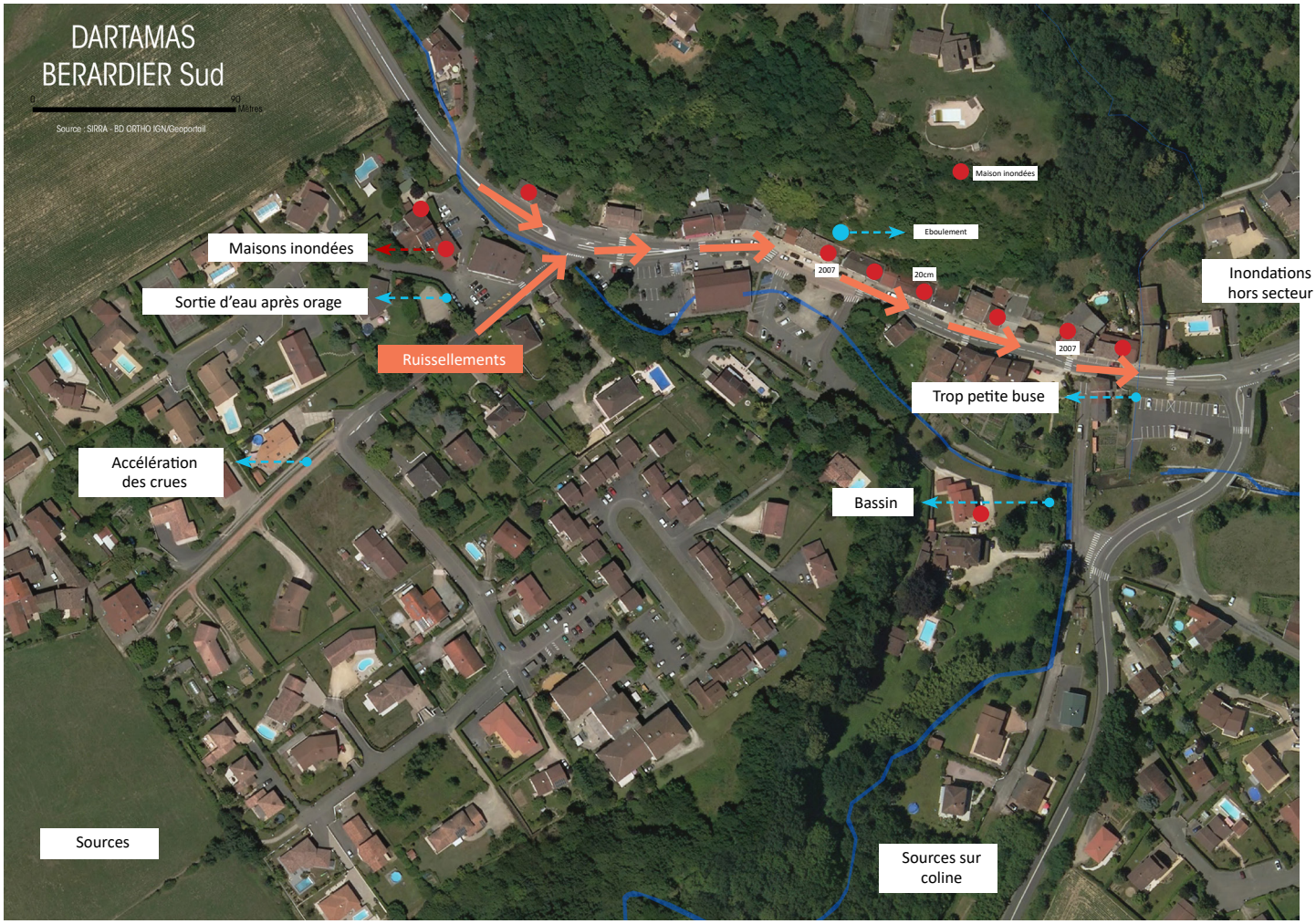
DARTAMAS
BERARDIER Sud
0
90
Mètres
Source : SIRRA - BD ORTHO IGN/Geoportail
Maison inondées
Eboulement
2007
20cm
2007
Maisons inondées
Sortie d'eau après orage
Ruissellements
Inondations hors secteur
Trop petite buse
Accélération des crues
Bassin
Sources
Sources sur coline

Origine de l'eau manquante (St Benoit)
Manque haut de Collonge, là d'où vient la cause des ruissellement
Collonge reverse l'eau sur le bas de la coline
Origine ruissellement. Zone inondable, ruissellement sur versant
Crue 2007
L'eau traverse les maisons
Arrivée d'eau
L'eau suit la route
Grille inutile
Déstabilisation d'un mur par l'eau
Ruisseau quasi inexistant, ne déborde jamais
Arrivée d'eau pluviale qui a déformé le chemin intérieur de la propriété
Inondation du parking car les arches du pont avaient été mal concues

Restitution cartographie participative

Compte rendu des synthèses orales faite par les raporteurs de groupe et compléments d'information.

• Secteur Nord

Lors de l'évènement de 2007, l'eau traverse une maison en bas de Collonges. Un phénomène de ruissellement des eaux sur la RD538 depuis les coteaux urbanisés de la commune de Vienne touche le centre de Bérardier et provoque des dégâts sur la maison de retraite, la pharmacie et les habitations en bord de route.

Les riverains observent fréquemment de l'eau stagnante dans le champ situé en amont.

Un évènement orageux à l'origine de ruissellements se produit environ 1 fois/an avec de fortes précipitations. A noter 2 gros évènements en 1983 et 1993 : pour ce dernier évènement descente du coteau en molasse et installation d'un merlon au-dessus de la combe de la Raze

• Carte globale

Il manque le secteur des hauts de Collonge sur Vienne.

Il existe une zone humide sur le BV de Saint Benoît qui tamponne un peu les écoulements.

Evènement de 2007 : ruissellements très en amont car quartier Malissol + chemin d'Ortis bétonnés.

Maison située au carrefour chemin de Collonges et RD538 : les eaux dévalent de la voirie et du coteau détruisant le mur situé derrière l'habitation et déstabilisant, de ce fait, la maison. 1m70 d'eau dans une habitation. Evènement d'une telle ampleur qu'il est impossible de lutter contre, l'eau arrivant de partout.

Le parking du lavoir est inondé par le ruisseau du Montléant. Le pont en bas du quatier Bérardier est sous-dimensionné et mal orienté = risques d'embâcles ne permettant pas le passage de l'eau.

Il est indiqué que les ruissellements proviennent des quartiers situés très en amont notamment Collonges sur Vienne et que le phénomène s'aggrave car l'urbanisation est en hausse.

De plus, malfaçon sur la RD538 inclinée en direction des habitations suite à la pose de couches de goudron successives.

• Secteur Sud

Evènement de 2007 : hauteur d'eau 4m

Changement de culture au niveau du champ situé en amont : on passe au maïs moins drainant

Limon sur les secteurs d'habitation

Apports solides au niveau de la combe de la Raze : débat sur l'origine des apports solides (problèmes d'érosion ? système d'évacuation des eaux des habitations en amont ?)

Buses sous dimensionnées et obstruées sous voirie.

Les attentes

- Revoir le réseau de la RD au niveau des bouches
- Régler le problème du bassin de Bérardier (Lavoir) – rétention d'eau dû aux broussailles
- Dissocier ce qui est du ressort du service assainissement de VCA et ce qui est du ressort du SIRRA
- Les problèmes d'entretien de ce qui existe semblent évidents mais qui fait quoi ? Département / SIRRA / VCA / commune ?
- Des solutions propres
- Attente de prise en compte de l'urbanisation de Collonge, Vienne (seule cause des ruissellements sur Bérardier)
- Urbanisation de Collonge Vienne à prendre en compte avant tout
- Voir l'urbanisation sur Collonge Vienne seul problème des ruissellements
- La prise en compte du vrai problème : l'urbanisation des hauteurs de Collonge Vienne, unique problème
- Réelle concertation avec les habitants
- Implication de la ville de Vienne
- Mesure de l'impact de l'urbanisation de Collonge Vienne
- Réelle réflexion sur les moyens utilisés
- Des buts clairement énoncés
- Avoir une communication très claire sur l'avancée du projet, les scénarios, les blocages éventuels
- Nous souhaitons que les rapports du bureau d'études et du SIRRA soient déposés et consultable en mairie pour la population
- Stopper les coulées de boue dans le chemin de la Raze – plaque d'égout
- soulevée sur la route et le trottoir
- Plus d'explications sur le projet

AJOUTS ULTERIEURS A LA REUNION (suite départ anticipé d'un participant)

- *Accompagner/sensibiliser les agriculteurs pour développer des pratiques permettant de freiner les écoulements*
- *Briser le courant le long de la route (barrages en cascade), notamment sur le chemin du Velay*
- *Généraliser l'entretien des grilles*

Les craintes

- Risque d'inondation vers l'ancien Pont du ruisseau de Bérardier (au niveau du lavoir)
- Le risque d'urbanisation continue au niveau de Collonge
- Durée trop longuedu processus d'étude et donc de la réalisation des travaux
- Crainte de nouvelles constructions qui vont amplifier le problème
- Non prise en compte de l'urbanisation de Collonge Vienne
- La non prise en compte des causes réelles
- Quelles est la référence de l'objectif poursuivi (centennale, trentennale, décennale...) ? Les incidences technique et financières sont complétement différentes.

Retranscription des attentes et des craintes en objectifs

- Gérer les réseaux
- Prendre en compte l'urbanisation de Collonge Vienne et ne pas négliger cette cause
- Mener une concertation sincère et communiquer en toute transparence
- Bien définir les responsabilités
- Limiter l'impact environnemental
- Contrôler l'urbanisation
- Contrôler les sédiments
- définir l'évènement de projet
- Agir rapidement

AJOUTS ULTERIEURS A LA REUNION

- *Assurer l'entretien*
- *accompagner les agriculteurs vers un changement de pratique*

Autres echanges

Voici le détail des autres interrogations relevées ainsi que les réponses apportées par le SIRRA et le bureau d'études.

Est-il possible de récupérer le diagnostic approfondi de PROGEO ?

Oui. Certaines données sont en cours de récupération pour finaliser le diagnostic. Il sera transmis par mail dès que possible (sous réserve que votre adresse mail nous ait été communiquée) et présenté lors du prochain atelier de concertation avec les scénarios d'aménagement proposés.

Un questionnaire avait été diffusé par le Syndicat rivières des 4 Vallées sur le risque inondation. Est-il possible d'avoir le compte rendu des contributions ?

Un questionnaire a effectivement été diffusé dans le cadre de l'élaboration du Programme d'Actions de Prévention des Inondations d'intention des 4 Vallées afin de recueillir l'avis et les besoins du public en matière de gestion du risque d'inondation à l'échelle globale du bassin versant (29 communes). L'échelle d'action de cet outil est beaucoup plus vaste que le projet prévu sur Bérardier et s'étend sur plusieurs années avec une phase d'études préalable (PAPI d'intention) et une phase de mise en œuvre des travaux (PAPI complet) dans un second temps. La demande n'est pas l'objet de cette réunion, des éléments de réponses seront toutefois apportés.

L'intégralité du dossier PAPI est disponible en ligne sur le site internet du SIRRA (www.sirra.fr) dans la rubrique documentation. Il présente notament un bilan du questionnaire page 109.

Dans l'attente des travaux, est-ce que l'urbanisation va être stoppée en amont sur Vienne et Jardin ?

- La commune de Jardin souligne que le PLU approuvé sur Jardin contrôle effectivement l'urbanisation future sur les secteurs concernés mais qu'il reste néanmoins la possibilité aux propriétaires d'agrandir les constructions déjà existantes et de construire dans les dents creuses.
- PROGEO explique que les calculs de modélisation prendrons en compte l'urbanisation future « maximale »

La commune de Jardin peut-elle mettre un sursis à statuer notamment sur le quartier de Collonge qui comprend actuellement une trentaine de maisons ?

La commune de Jardin répond que cela dépend de la classification de la zone dans le PLU. En zone naturelle (N), il n'y a pas de possibilité de doubler les constructions sur les terrains. La commune a bien intégré les risques de ruissellement lors de l'élaboration du PLU afin de contrôler l'urbanisation des secteurs amont comme le Maire l'a indiqué dans la réponse précédente.

Il a également été demandé une cartographie des cours d'eau et de leur classfication

La demande a bien été prise en compte, le SIRRA effectue les recherches nécessaires et transmettera un document dès que possible

5 BILAN DE L'ATELIER 2

Points abordés à l'ordre du jour :
- **Présentation du diagnostic**
- **Présentation des scénarios**
- **Exploration des scénarios**

Présentation de PROGEO jointe au CR

Présentation du diagnostic & temps d'échanges

• Saint Benoît Gedimat

Les riverains constatent que l'eau arrive de Vienne en amont. La buse de diamètre 400 qui traverse la RD538 n'est pas suffisante pour le volume d'eau qui arrive.
Un riverain indique que l'accumulation d'enrobé faite au fil du temps au niveau de la RD538 provoque le ruissellement des eaux en direction des habitations. Pour s'en prémunir, il a installé des moellons de protection devant chez lui et a enlevé son portail. Il regrette que les habitants n'aient pas été consultés au cours d'une visite de terrain lors de l'établissement du diagnostic.
JM.ROME explique que des saignées ont été effectuées au niveau du trottoir pour permettre l'évacuation des eaux.
Mr Mounier (habite en face du GEDIMAT, non-présent à la première réunion), est régulièrement inondé, notamment par débordement au niveau de la grille avaloir devant son habitation. Il précise que des flux d'eau importants proviennent de l'impasse St Benoit.
Un riverain (Madame Feutry) rappelle qu'en aval du Verger, les habitants ont mis en place un mur pour éviter que les écoulements ne traversent leur propriété. Les eaux longent le mur et finissent par rejoindre la RD538 après avoir traversé les jardins.

• Traversée de Bérardier

Les riverains constatent que les grilles sont bouchées et peu entretenues.
L'exutoire situé place du lavoir n'est, selon eux, jamais en eau.

Interventions du Collectif citoyens

• Impasse Saint Benoît

Des ruissellements sont observés sur l'impasse. PROGEO présente d'ailleurs des solutions sur ce secteur. Le talweg situé le plus au sud du quartier traverse des maisons. Les eaux ont tendance à cheminer sur le côté gauche de l'impasse et inondent notamment une parcelle de fruitiers qui longe la voirie. Un mur de soutènement situé à l'angle de la RD538 protège en partie des inondations les habitations situées le long de la RD538 en aval.

- **Bassins de rétention BV Ortis**

Il y a des interrogations sur ce qui est réellement collecté et rejeté par les deux bassins de rétention existant situés sur le bassin versant d'Ortis et si les rejets du bassin aval ne participent pas à la saturation du réseau chemin d'Ortis. Une étude plus détaillée sur le fonctionnement des bassins (surface précise collectée et débit de fuite) est jugée nécessaire.
R.LUCAS explique que ce sont des réseaux privés et que, de ce fait, les plans des réseaux des lotissements situés sur la commune de Vienne n'ont pour le moment pas pu être obtenus.

- **Chemin d'Ortis**

En cas de fortes pluies, le réseau du chemin d'Ortis est saturé et l'eau ressort par les grilles d'évacuation.

- **Collonge**

Il n'y a pas d'écoulements observés dans les fossés et talwegs sur Collonge. L'eau ruisselle directement sur le chemin de Collonge dès qu'il pleut. Des quantités très importantes proviennent du quartier de Collonge en amont. Au carrefour rue des hauts de Collonge / Route de Collonge/ rue du vieux Chemin, les eaux qui ruissellent sur la voirie n'empruntent pas la rue du Vieux chemin mais la route de Collonge.Diligence
Le secteur de la Diligence est sujet à des ruissellements provenant de la RD538 en amont et non des ruissellements issus du talweg.

Présentation des scenarios & temps d'échanges

- **Quartier Dartamas sud**

Un riverain fait état d'une problématique de ruissellement importante observée lors de l'épisode de 2007 sur le quartier situé au sud de Dartamas et qui n'a pas été prise en compte dans le diagnostic.
Info post-atelier : une visite de terrain a été réalisée sur ce secteur par le SIRRA dont les conclusions et solutions proposées ont été intégrées dans le diagnostic par PROGEO

- **Urbanisation amont Collonge**

Selon les riverains, la problématique d'urbanisation ne cesse de s'accentuer sur les quartiers situés en amont de la commune de Vienne notamment sur Collonge. Il est demandé s'il n'est pas possible de faire de la rétention le plus en amont possible au niveau de la parcelle.

M.PARIDIOT tient à rappeler que la réglementation concernant la gestion des eaux pluviales au niveau des futures constructions va s'appliquer. Il rappelle aussi que le zonage pluvial sur la commune de Vienne a été approuvé en mars 2019 et que la réglementation en zone constructible diffère selon le classement établi :
- dans les zones sans risque connu
- dans les zones où le risque est connu

Un riverain souligne qu'il aurait fallu classer tout le secteur de Bérardier en zone à risque sur Vienne et Jardin.

Des interrogations se posent sur l'emplacement des bassins situés trop bas et pas à proximité direct des lotissements.
M.PARIDIOT explique que favoriser l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle peut être compliqué pour les particuliers selon les secteurs et ne peut être imposée pour les habitations existantes.

Exploration des scénarios : points de blocage & suggestions d'améliorations

• Réseau Saint Benoît

Un riverain propose la création d'une canalisation qui traverse la RD538 pour rejoindre directement le Bérardier.

• Entretien des ouvrages

Les propositions de création de nouveaux ouvrages de collecte posent question aux riverains sur la problématique d'entretien notamment concernant les réseaux enterrés qui restent difficiles à entretenir. Ce problème d'entretien est d'ailleurs récurrent sur l'ensemble du secteur (fossés, canalisations, grilles)

M.PARIDIOT répond qu'un effort va être fait sur cette problématique pour que l'intercommunalité prenne en charge l'entretien régulier des ouvrages dont elle a la compétence.
D.VERDEIL indique qu'une réflexion commune est nécessaire sur l'entretien des ouvrages existants mais aussi sur les nouveaux ouvrages prévus par le scénario.
JM.ROME rappelle que le Département ne peut pas entretenir les canalisations poursuivant les fossés au droit des accès privés en bordure de la RD538. La responsabilité d'entretien des terrains privés revient aux propriétaires concernés.
Un riverain appuie ce propos et indique que tous les propriétaires n'effectuent pas cet entretien obligatoire de leur accès.

• BV Ortis

Les riverains s'inquiètent du risque d'urbanisation des terrains situés sur la commune de Vienne et qui créent déjà aujourd'hui des problématiques de ruissellements.
Le problème soulevé est toujours celui de l'absence de données sur ce qui est réellement collecté par le bassin de rétention existant situés au sud des lotissements et zones constructibles.
R.LUCAS indique que deux solutions pourraient être possibles soit essayer de récupérer des données auprès de la DDT ou faire une estimation grâce à un modèle.
M.PARIDIOT propose d'étudier plus précisément le fonctionnement du bassin en phase avant-projet.

• BV Collonge

Bas de Collonge

Afin d'éviter les écoulements sur la voirie, R.LUCAS propose d'améliorer les dispositifs d'engouffrement et d'utiliser le talweg existant longeant la route de Collonge pour créer un dispositif de stockage type noue cloisonnée.
T.QUINTARD indique que le foncier appartient à la commune ce qui faciliterait la mise en œuvre des aménagements.
D.VERDEIL indique que des investigations topographiques complémentaires seront nécessaires pour déterminer précisément l'emplacement des aménagements.

Haut de Collonge

Les riverains indiquent que très peu d'eaux empruntent le talweg de la Diligence situé en contrebas. La majorité des écoulements empruntent directement la route de Collonge au niveau de l'amont du carrefour.
R.LUCAS propose donc de modifier les aménagements proposés en déplaçant le dispositif de stockage en bordure de la route de Collonge et de supprimer les aménagements en aval du carrefour.

• BV Diligence

Les riverains indiquent qu'il existe deux grilles d'évacuation sur le chemin de la Diligence qui ne sont pas mentionnées dans l'étude. Ils mentionnent également le manque d'entretien du fossé et des canalisations le long du Chemin de la Diligence.

• BV Dartamas

Les riverains soulignent que le chemin empierré en amont apporte beaucoup de matériaux lors des pluies à cause de la pente et du ruissellement des eaux. Il est fait état de l'opportunité d'installer un piège à graviers.

• Intégration paysagère

Les riverains indiquent que des prairies naturelles assurent déjà le tamponnement des eaux en amont du secteur de renaturation du Bérardier proposé dans le scénario 2. Elles ont notamment joué ce rôle lors de l'épisode pluvieux de 2007.

Les riverains souhaitent qu'une réflexion soit engagée concernant l'intégration paysagère des bassins de rétention à créer. Il est notamment proposé de réfléchir à des solutions permettant d'avoir le moins d'impact possible sur le milieu naturel comme la valorisation de zones humides ou la création de mares écologiques.
D.VERDEIL confirme que l'intégration paysagère des aménagements est un objectif du projet. La réflexion sera plus poussée sur ces aspects suite aux investigations topographiques et géotechniques qui permettront de préciser le dimensionnement des aménagements.
R.LUCAS indique que les dispositifs de rétention bien qu'intégrés paysagèrement doivent être conçus de manière à jouer efficacement leur rôle de rétention des eaux. Des solutions plus écologiques posent notamment la question de l'entretien.

• CALENDRIER

A la demande des riverains, il est proposé d'organiser une visite de terrain d'une demi-journée pour préciser et compléter techniquement les propositions d'aménagements à partir des problématiques constatées. En parallèle, des investigations topographiques et géotechniques vont permettre de déterminer précisément le dimensionnement et l'emplacement des aménagements envisagés.

Un comité de pilotage est prévu le 13 novembre afin de valider le diagnostic et faire le choix des aménagements à réaliser.

Syndicat isérois
des rivières
Rhône aval

366, rue Stéphane Hessel - ZAC des Basses Echarrières 38 440 Saint-Jean-de-Bournay

04 74 59 73 08
contact@sirra.fr

www.sirra.fr